



AVIS PUBLIC
2^e exercice (2023)

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ STE-GERTRUDE-MANNEVILLE
2022-2023-2024**

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, a été déposé et ledit rôle sera à son deuxième exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité situé au 2 rue de l'École, durant les heures régulières soit du **lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h**

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel suit un évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC Abitibi
582,10^E Avenue Ouest-
Amos (Québec) J9T 1X3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué et sur le site web mrcabitibi.qc.ca;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement # 59 de la M.R.C. d'Abitibi, et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Ste-Gertrude-Manneville, ce 21^e jour de septembre de l'an deux mille vingt-deux.

Sandra Boutin

Sandra Boutin
Directrice Générale &
Greffière-Trésorière